



## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 5 mai 2026, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur trois demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 333, boulevard Lebeau et a pour objet d'autoriser des bâtiments accessoires abritant des équipements électriques dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables ainsi que des silos dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale permise.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2900, rue De Miniac et a pour objet d'autoriser un agrandissement en empiétant dans la marge arrière et dont le pourcentage de maçonnerie ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 3010, rue Cousineau et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont le taux d'occupation au sol est inférieur au minimum requis

Fait à Montréal, le 17 avril 2026

Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement